

Description et Modalité de la prise en compte du HANDICAP

L'auto-école CADET ne dispense pas ces formations

Vous avez un handicap et vous voulez passer le permis de conduire ? C'est possible si vous êtes reconnu apte par un médecin agréé lors d'une visite médicale. Les épreuves de l'examen du permis sont aménagées selon votre handicap : physique (mobilité réduite), auditif (sourd ou malentendant), troubles dys...

Accueil :

Établissement PMR :

- Accessibilité fauteuil roulant porte d'entrée et sortie de secours.
- Sanitaires adaptés PMR.
- Toutes les portes aux normes PMR
- Signalétique adaptés PMR
- Bureaux adaptés PMR

Vous devez remplir les **2 conditions** suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- Avoir l'**âge requis** pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer Par exemple, pour le **permis B** , vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous choisissez [l'apprentissage anticipé de la conduite](#)). Vous devez avoir 17 ans pour obtenir le permis B.
- Être reconnu **apte** par un [médecin agréé lors d'un contrôle médical](#) .

➤ **Où faire la demande d'inscription à l'examen du permis de conduire ?**

Contactez le service chargé localement des examens du permis de conduire : [direction départementale interministérielle](#) (bureau de l'éducation routière) ou [préfecture](#).

Ce service vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire et les auto-écoles qui donnent des cours avec ces aménagements.

Vous pouvez aussi demander les dates des sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

Par la direction départementale des Territoires (DDTM de votre département)

Vous pouvez aussi demander les **dates des sessions spécialisées** pour vous présenter aux épreuves du permis.

Comment sont aménagées les épreuves de l'examen du permis de conduire si vous avez un handicap ?

L'aménagement des épreuves concerne les permis [B](#) , [B1](#) , [BE](#) , [C1](#) , [C1E](#) , [C](#) , [CE](#) , [D1](#) , [D1E](#) , [D](#) et [DE](#) .

➤ **Si vous êtes sourd ou malentendant**

Des **sessions spécialisées** sont prévues **au moins 2 fois par an** pour passer l'épreuve théorique générale (code) du permis de conduire.

Un **interprète en langue des signes** peut vous assister.

Vous pouvez aussi bénéficier d'un **dispositif de communication adapté** de votre choix.

L'épreuve théorique (code) dure **1h30**.

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'**épreuve pratique** en cas de difficultés pour